ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

passation

Question écrite n° 131534

Texte de la question

M. Pascal Terrasse attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, sur la politique d'achat de l'administration pénitentiaire. Les administrations déconcentrées de l'État sont des acteurs économiques incontournables de la vie locale. Elles investissent et consomment. Les règles de la commande publique sont très précises et c'est une absolue nécessité. Chaque administration a ainsi le choix pour effectuer ses achats de recourir aux centrales d'achat, de lancer des appels d'offres ou des marchés adaptés. Le recours aux centrales d'achat permet bien souvent d'obtenir des prix à la baisse du fait des regroupements de commandes. Toutefois à généraliser cette méthode à la majorité des biens commandés par l'administration, c'est le tissu économique local qui sera le premier pénalisé. Les PME seront les premières victimes. En ce sens la récente décision de l'administration pénitentiaire de recourir à des groupements de commande va pénaliser le commerce, l'artisanat et l'emploi. Il existe d'autres solutions. Les appels d'offres à la condition d'être bien allotis sont une alternative intéressante qui permet de concilier efficacité de la dépense publique et économie locale. Dès lors, il lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement sur cette question.

Données clés

Auteur : M. Pascal Terrasse
Circonscription : Ardèche (1re circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 131534
Rubrique : Marchés publics
Ministère interrogé : Justice et libertés
Ministère attributaire : Justice

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 3 avril 2012, page 2660
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)